



Recours pour un sans papier

Par **malika**, le **22/10/2009** à **22:49**

Bonjour,
j'ai demandé la régularisation française qui m'a été refusé, alors j'ai déposé un recours auprès du tribunal.

j'ai un enfant majeur âgé de 22ans qui a une maladie chronique, il est régulariser en France vis à vis de cette maladie.

je souhaiterais savoir si le tribunal peut se rétracter et me donner la régularisation en sachant comme je l'ai dit au début que j'ai un enfant atteint d'une maladie chronique et qui a besoin de moi pour ses soins.

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:17**

Bonjour,

le tribunal peut annuler une oqtf et enjoindre la préfecture de délivrer un titre de séjour dans certains cas.

Il a ce pouvoir, mais à vous de lui donner un dossier des plus complets, avec l'aide de votre avocat, pour le convaincre que votre présence est indispensable en France pour être auprès de votre enfant (attestation du médecin...).

Par **malika**, le **28/10/2009** à **15:25**

bonjour anais,

tout d'abord je vous remercie de m'avoir répondu. Dans l'optf il est précisé que je n'avais pas d'attache familiale et pas d'ancienneté, alors que en plus de mon fils j'ai aussi deux soeurs françaises, et que le 4 décembre 2009 je faisais 5 années consécutives en France. Je suis suivie par une association, devrais-je prendre un avocat?.

Et aussi est-il vrai qu'il y aurait une loi qui permettrait la régularisation des algériens nés avant 1962?

Je vous en remercie d'avance.

Par **anais16**, le **30/10/2009** à **16:30**

Bonjour,

pour le recours, c'est toujours mieux d'avoir un avocat. Si vous n'avez pas de ressources, vous aurez droit à l'aide juridictionnelle (avocat gratuit). Si vous êtes suivie par une association, ils auront peut-être des contacts d'avocats à vous donner.

Aucun texte ne parle de cela. Il existe certaines dispositions beaucoup plus compliquées à propos de la nationalité française, mais pas sur la régularisation.

Par **paul44**, le **17/01/2013** à **18:43**

bonjour j'ai déposé un dossier pour régularisation pour raison médicale car je souffre d'hépatite et j'ai besoin d'un suivi médical régulier mais j'ai un cm-c et un numéro de sécurité sociale et des bulletins de chaque emploi service de puis le mois de mai j'aurai bien besoin de conseil pour mon recours car mon dossier a été refusé